

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NORD BASSE-TERRE

POINTE-NOIRE / DESHAIES / SAINTE-ROSE / LAMENTIN / PETIT-BOURG/GOYAVE

**PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2024/06**

**SEANCE DU 24 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre s'est assemblé à la salle de délibérations de la commune de Lamentin sous la présidence d'Adrien BARON, premier vice-président

**Présents :** Adrien BARON - Nestor LUCE - Fauvert SAVAN - Ephrem GLORIEUX - Daniel PETRIS - Yolande BOURGUIGNON - Roselise FAMIBELLE - Patricia ELUSUE - Ketty DELVER - Jacqueline LOLIA - Magalie SALIBUR - Clara RIGAH - Cynthia CHAPOULIE - Jean-Paul TRIVIAUX-FRENET - Joël HILAIRE - Jeanny MARC-MATHIASIN - Henri JOTHAM - Henri YACOU - Jocelyne UNIMON - Bruno FELICIANNE - Christian JEAN-CHARLES - Philippe DEZAC - Annick ABELA - Laura GUEPPOIS

**Procurations :** Ginette VEROIX représentée par Patricia ELUSUE - Camille ELISABETH représenté par Roselise FAMIBELLE

**Absents excusés :** Guy LOSBAR - Benjamin GRACCHUS - Philippe MORVAN

**Absents :** Ferdy LOUISY - Bernard ABDOUL MANINROUDINE - Rémy SENNEVILLE - Josy ALEXIS - Sylvie DAGONIA - Jocelyn SAPOTILLE - Liliane MAXIMIN-BAJAZET - Line LAGUERRE - Didier MARICEL - Augustin KANCEL - David NEBOR - Edmée MAURIELLO - Gilbert ROUYARD

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres titulaires en exercice, ont procédé immédiatement à l'ouverture de la session.

Secrétaire de séance : Philippe Dezac

Le Président sollicite une modification de l'ordre du jour en demandant la suppression du point 14 de l'ordre du jour à savoir « modification des modalités de paiement des frais de transports scolaires ».

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

Le Président appelle les affaires comme suit :

Affaire 1 : Approbation des procès-verbaux des 7 et 30 mai 2024

Affaires présentées par le Président

Pas d'observation

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité les procès-verbaux

Affaire 2 : Approbation du contrat de convergence et de transformation de la Guadeloupe – 2024-2027

Affaire présentée par Nadège FRANCIS

Pas d'observations

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 3 : Approbation de l'opération « Réhabilitation de la place Albert Sarraut à Petit Bourg » et de son plan de financement,

Affaire présentée par Nadège FRANCIS

Pas d'observations

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 4 : Attribution de compensation provisoire aux communes membres,

Affaire présentée par Fauvert SAVAN

Jeanny Marc souhaiterait que puisse être fait un point concernant aux travaux entrepris par le bureau d'études sur les charges transférées afin de réguler le montant des attributions de compensation. Il y avait un calendrier défini et des rencontres avec ce bureau d'études.

Le DGS affirme que le bureau d'études est en phase de recueil d'information. Il a reçu un certain nombre de documents financiers de la part des communes et de l'Etat. Il est prévu une restitution au début du mois de septembre en espérant avoir tous les documents sollicités.

Henri Yacou constate que les montants sont provisoires mais souhaiterait vérifier les montants pour 2021, 2022 et 2023. Sont-ils identiques ?

Fauvert Savan confirme que les montants sont identiques.

Henri Yacou poursuit en disant que ce qui le choque depuis qu'il est élu. C'est que rien ne change malgré ce qui se fait en 2021, 2022 et 2023. Il trouve anormal que l'on ne puisse pas expliquer aux élus communautaires la méthode de calcul déterminant le montant des attributions de compensation. Il s'interroge sur les différences entre les montants.

Fauvert Savan explique comment se calcule les montants. On a peut être un sentiment d'injustice pour Sainte-Rose mais les calculs ont été faits à partir de documents financiers.

Henri Yacou se dit embêter car les élus de Sainte-Rose pensaient voter contre en argumentant qu'un sujet aussi important ne soit pas traité depuis tantôt. Il ne comprend pas que l'on soit dépendant d'un bureau d'études sur cette problématique. Cela signifie que les élus ne sont pas en responsabilité. Il demande qu'est ce qui empêcherait d'augmenter le montant pour certaine commune ? Les élus de Sainte-Rose voteront contre et seront très attentifs aux travaux du bureau d'études. Il comprend mais demeure un politique. Il se dit désolé pour le président de séance.

Le Président dit ne pas avoir de problèmes avec cela. Il est aussi maire de Sainte-Rose. Il reconnaît qu'il n'y a pas d'avancée sur cette affaire. Sainte-Rose a le sentiment d'avoir été lésé.

Jeanny Marc renchérit en disant que c'était le sens de sa question. Elle demande au Président de la commission finances de prendre les taureaux par les cornes afin de régler cette affaire car la prochaine fois elle ne votera pas le montant des attributions de compensation. Si les montants doivent être inscrits dans le prochain budget il faut que tout soit clair pour octobre novembre.

Le Président confirme qu'il faut avancer sur ce sujet.

Henri Yacou affirme que si les montants sont inscrits au budget il faut voter pour.

Fauvert Savan intervient. Depuis l'existence ces attributions de compensation on dit que c'est la même chose. C'est la première fois que l'on a désigné un bureau d'études pour les réévaluer. La CLECT s'est réunie et le prestataire a expliqué sa démarche. Les travaux se poursuivent. Tous les maires n'ont pas réagi pour transmettre les informations nécessaires pour effectuer le travail. Il y a des échanges avec le prestataire. C'est à son initiative et avec l'accord du Président que l'attribution de compensation a été réévalué. Donc il n'y a aucune raison pour ne pas l'appliquer en 2025.

La discussion se poursuit sur l'attribution de compensation.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à la majorité moins huit abstentions (Ephrem Glorieux, Clara Rigah, Adrien Baron, Patricia Elusue, Ginette Veroix, Joël Hilaire, Triviaux-Frenet Jean-Paul, Henri Yacou)

Affaire 5 : Charte télétravail et indemnisation télétravail,

Affaire présentée par Kevin Mambole-Maillefort

Philippe Dezac demande s'il y a eu une évaluation du télétravail à la CANBT ?

La mise en œuvre n'a pas été faite malgré la délibération de l'an dernier répond le DRH.

Le Président dit et cela n'engage que lui, qu'il est contre le télétravail. Après c'est la loi et la loi est appliquée. On paie des sommes complémentaires aux agents pour être en télétravail.

Il s'en suit une longue discussion sur ce point.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à la majorité moins 11 abstentions (Bruno Félicianne, Ketty Delver, Ephrem Glorieux, Patricia Elusue, Ginette Veroix, Henri Yacou, Jocelyne Uninon, Magalie Salibur, Jocelyne Bourguignon, Jacqueline Lolia, Philippe Dezac,); 4 voix contre (Adrien Baron, Joël Hilaire, Clara Rigah, Henri Jotham)

Affaire 6 : Ratio promouvable-promu 2024,

Affaire présentée par Kevin Mambole-Maillefort

Philippe Dezac souhaite savoir ce qui se passe si un agent ne donne pas satisfaction et est inscrit au tableau d'avancement avec un ratio de 100%.

Un agent sur le tableau d'avancement ne veut pas dire nomination directement. Il y a des agents qui remplissent les conditions mais ne sont pas inscrits. La tableau existe mais c'est à la libre discrétion de l'autorité territoriale pour la nomination affirme le DRH.

Henri Yacou demande compte tenu du retard pris si avec cette délibération la situation des agents sera réglée définitivement. Il se dit pour la justice et une gestion des ressources humaines dynamique.

Le DRH confirme que fixer le taux à 100% réglera le problème.

Ketty Delver demande à revenir sur une analyse des points par le bureau, avant de passer en conseil. Ce sont des points sensibles.

Le Président dit que ces points sont rattachés par la pression syndicale. Il note que cela à un coût et aura un effet non négligeable sur le budget.

Le Conseil après avoir délibérer approuve à l'unanimité

Affaire 7 : Révision des modalités du CET,

Affaire présentée par Kevin Mambole-Maillefort

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 8 : Mise à disposition d'un agent auprès de l'OTI

Affaire présentée par Kevin Mambole-Maillefort

Le DGS affirme que la procédure de recrutement est en cours pour le directeur de l'OTI. La mise à disposition de madame Bonalair est prolongée pour assurer la jonction.

Pas d'observations

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 9 : Approbation du budget prévisionnel de l'opération "Marchons tous ensemble pour une meilleure santé" ;

Affaire présentée par le DGS

Pas d'observations

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 10 : Création de postes permanents et mise à jour du tableau des effectifs de l'établissement,

Affaire présentée par Kevin Mambole-Maillefort

Pas d'observation

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 11 : Renouvellement de l'opération mobilité des aînés,

Affaire présentée par Cynthia Latouche

Fauvert Savan demande un bilan de cette opération.

Henri Yacou suggère d'établir un bilan par commune afin de savoir si le traitement du service est équitablement réparti. Deuxièmement, il est surpris que ce genre d'opération ne soit pas fait avec les CCAS qui connaissent bien les personnes en difficulté.

Cynthia Latouche dit que la méthode sera revue et pense se rapprocher des CCAS des communes pour le prochain renouvellement.

Henri Yacou poursuit et dit regretter que dans ces opérations, la CGSS n'ait pas sollicité pour une demande de subventions. Cette demande doit être négociée par le Président car cela relève de la politique sociale. Pour lui, il faut associer à cette opération le Département, la CGSS, les maires et les CCAS.

La CGSS a été sollicitée pour une subvention ajoute Cynthia Latouche.

Le Président s'interroge sur la classification de cette opération car ne relevant pas de la compétence de la CANBT.

Cynthia Latouche répond. C'est une approche sociale. A la base la CANBT a répondu à un appel à projets de l'Etat dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Le Président précise que dans le cas présent, il ne s'agit pas d'un appel à projets. Il se demande si la CANBT est compétente pour traiter cette affaire ou faudrait il spécifier qu'il s'agit d'un projet dans le cadre de la mobilité et ne pas le différencier du transport.

Cette affaire rentre dans le champ de la cohésion sociale précise le DGS.

Cette action peut être présentée sous deux angles ; Celui de la cohésion sociale ou de la mobilité. L'opération est très demandée et les aînés l'apprécient. Il faut peut-être regarder vers d'autres publics propose Jeanny Marc.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 12 : Projets de chantiers de formation et d'insertion,

Affaire présentée par Elie Lafages

Le Président dit que les dossiers ne pas encore validés par le Conseil Départemental.

Le DGS précise que la CANBT a répondu à l'appel à projets du Département.

Jeanny Marc demande ou en est l'API ou ACI maitres nageurs sauveteurs pour la plage de Grand Anse. Les jeunes l'interroge sur l'avancée du projet.

C'était un API répond Elie Lafages. On ne pouvait pas partir sur l'appellation ACI. Cela fait à peine deux mois, on a obtenu ces postes. Les postes de secours existent déjà on peut commencer directement par la pratique. On a identifié trois opérateurs Qualiopi pour bénéficier de financement public. C'est un appel à projets du Département Le rôle de la CANBT consiste à trouver les jeunes.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 13 : Convention de partenariat observatoire régional des transports et de la mobilité (ORTM),

Affaire présentée par Alexandra Bernard

Pas d'observations

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 14 : Autorisation donnée au président à signer les marchés publics de services réguliers publics de transports scolaires pour assurer à titre principal la desserte d'établissements d'enseignement sur le périmètre de la CANBT (2024-2029),

Affaire présentée Alexandra Bernard

Le lot de Sainte-Rose a été déclaré sans suite mais qu'en sera-t-il pour la rentrée scolaire demande Luce Nestor.

Un avenant sera signé avec le prestataire actuel, la SA Pajamandy le temps de relancer le marché répond le Président.

Clara Rigah demande s'il est prévu dans le marché un échange de bus pour les élèves de Coëffin sur la route nationale devant la boucherie. Les parents sont mécontents les transporteurs s'arrêtent là pour changer de transport. C'est dangereux.

Il s'agit d'un marché de la Région répond Alexandra Bernard. Cela sera signalé à la Région.

Philippe Dezac, vice président de la commission transport à la Région demande à prendre son attache sur ce point précis.

Daniel Petris demande le nom du transporteur retenu pour Goyave.

Fauvert Savan demande les raisons de la déclaration sans suite du marché et s'il y aura transfert de personnel.

Harmony Gatoux-Laguerre donne les explications. Le coût est trop élevé par rapport au coût estimé par l'AMO. Le transfert de personnel est obligatoire.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 15 : Tarification des nouveaux circuits scolaires en AO2 (autorité organisatrice de second rang),

Affaire présentée par Alexandra Bernard

Pas d'observations

Affaire 16 : Prorogation du dispositif Avenir Montagnes Ingénierie,

Affaire présentée par le DGS

Pas d'observations

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 17 : Demande d'approbation de financement complémentaire suite à la participation de la CANBT au relais interentreprises,

Affaire présentée le DGS

Philippe Dezac demande si la CANBT a fait appel aux sponsors. Cette manifestation se fait dans le cadre de l'abolition de l'esclavage. Il faudrait que les agents puissent s'engager bénévolement.

Le Président s'interroge également sur le niveau des montants demandés.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 19 : Demande d'approbation de Financement complémentaire pour la fête de la musique.

Affaire présentée par le DGS

Pas d'observation

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Clara Rigah pose une question sur les avancées de la Gemapi.

Réponse est donnée par le DGS.

L'ordre du jour étant épuisé. Le Président puis lève la séance.